

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
LEDDARTECH HOLDINGS INC.	13 décembre 2023	Québec
CI WISDOMTREE CANADA QUALITY DIVIDEND GROWTH INDEX FUND	14 décembre 2023	Ontario
CI WISDOMTREE INTERNATIONAL QUALITY DIVIDEND GROWTH INDEX HEDGED FUND		
CI WISDOMTREE U.S. QUALITY DIVIDEND GROWTH INDEX FUND		
FNB INDICIEL DE DIVIDENDES AMÉRICAINS ÉLEVÉS À FAIBLE VOLATILITÉ FRANKLIN	14 décembre 2023	Ontario
FNB INDICIEL DE DIVIDENDES CANADIENS ÉLEVÉS À FAIBLE VOLATILITÉ FRANKLIN		
FNB INDICIEL DE DIVIDENDES INTERNATIONAUX ÉLEVÉS À FAIBLE VOLATILITÉ FRANKLIN		
FONDS D'OBLIGATIONS DE PREMIER ORDRE 2025 CIBC	15 décembre 2023	Ontario
FONDS D'OBLIGATIONS DE PREMIER ORDRE 2026 CIBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D'OBLIGATIONS DE PREMIER ORDRE 2027 CIBC		
MAPLE LEAF CRITICAL MINERALS 2024 ENHANCED FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - NATIONAL CLASS	14 décembre 2023	Colombie-Britannique
MAPLE LEAF CRITICAL MINERALS 2024 ENHANCED FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - QUEBEC CLASS	14 décembre 2023	Colombie-Britannique
MAWER GLOBAL CREDIT OPPORTUNITIES FUND	18 décembre 2023	Alberta
MEDICUS PHARMA LTD. (FORMERLY INTERACTIVE CAPITAL PARTNERS CORPORATION)	18 décembre 2023	Ontario
FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	13 décembre 2023	Ontario
DIVIDEND SELECT 15 CORP.	13 décembre 2023	Ontario
TDB SPLIT CORP.	13 décembre 2023	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDACTION, LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI	19 décembre 2023	Québec
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	14 décembre 2023	Alberta
CI U.S. ENHANCED MOMENTUM INDEX ETF CI U.S. ENHANCED VALUE INDEX ETF	18 décembre 2023	Ontario
FONDS COMMUN D' ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ IMPÉRIAL FONDS COMMUN D' ACTIONS CANADIENNES IMPÉRIAL FONDS COMMUN D' ACTIONS INTERNATIONALES IMPÉRIAL FONDS COMMUN D' ACTIONS OUTRE-MER IMPÉRIAL FONDS COMMUN D' ACTIONS US IMPÉRIAL FONDS COMMUN DE REVENU DE DIVIDENDES CANADIENS IMPÉRIAL FONDS COMMUN DE REVENU DIVERSIFIÉ CANADIEN IMPÉRIAL FONDS COMMUN DE REVENUE D' ACTIONS MONDIALES IMPÉRIAL FONDS COMMUN D' OBLIGATIONS À COURT TERME IMPÉRIAL FONDS COMMUN D' OBLIGATIONS CANADIENNES IMPÉRIAL FONDS COMMUN D' OBLIGATIONS INTERNATIONALES IMPÉRIAL	15 décembre 2023	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS COMMUN ÉCONOMIES ÉMERGENTES IMPÉRIAL		
FONDS COMMUN MARCHÉ MONÉTAIRE IMPÉRIAL		
PORTEFEUILLE DE REVENU ÉLEVÉ		
PORTEFEUILLE DE REVENU ÉQUILIBRÉ		
PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT		
FONDS DE STRATÉGIES DE CRÉDIT NEWGEN	19 décembre 2023	Ontario
KEYERA CORP.	13 décembre 2023	Alberta
OPEN TEXT CORPORATION	18 décembre 2023	Ontario
PEMBINA PIPELINE CORPORATION	13 décembre 2023	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB ACTIF D'ACTIONS AMÉRICAINES BNI	14 décembre 2023	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
PORTEFEUILLE DE REVENU DIVERSIFIÉ TACTICIEL INVESCO CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU DIVERSIFIÉ TACTICIEL INVESCO PORTEFEUILLE DE REVENU ÉQUILIBRÉ TACTICIEL INVESCO CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU ÉQUILIBRÉ TACTICIEL INVESCO) PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ TACTICIEL INVESCO CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ TACTICIEL INVESCO PORTEFEUILLE DE CROISSANCE TACTICIEL INVESCO CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE TACTICIEL INVESCO PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMUM TACTICIEL INVESCO CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMUM TACTICIEL INVESCO	6 novembre 2023	Ontario
FONDS D'ACTIONS TOUS PAYS ACHETEUR/VENDEUR LYSANDER-	19 décembre 2023	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
TRIASIMA		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGEMC 2065	15 décembre 2023	Ontario
FONDS G.A. 1832 DE CRÉANCES MONDIALES (ANCIENNEMENT FONDS PRIVÉ SCOTIA DE CRÉANCES MONDIALES)	13 décembre 2023	Ontario
THE CHILDREN'S EDUCATIONAL FOUNDATION OF CANADA	19 décembre 2023	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 décembre 2023	7 octobre 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	8 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	11 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	11 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	11 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	11 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	11 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	11 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	11 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	11 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	11 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	11 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	11 décembre 2023	7 octobre 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	11 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	11 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	11 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	11 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	11 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 décembre 2023	7 octobre 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	15 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	15 décembre 2023	7 octobre 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 décembre 2023	7 octobre 2022
BANQUE DE MONTRÉAL	12 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 décembre 2023	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	12 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	13 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	13 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	13 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	13 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	13 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	13 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	13 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	14 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	14 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	14 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	14 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	15 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	15 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	15 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	15 décembre 2023	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	15 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 décembre 2023	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 décembre 2023	25 mai 2023
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	18 décembre 2023	14 décembre 2023
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 décembre 2023	29 juin 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 décembre 2023	29 juin 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	18 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	18 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	18 décembre 2023	29 juin 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	16 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	17 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	17 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	17 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	20 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	20 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	20 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	20 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	21 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	23 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	23 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	23 novembre 2023	25 mars 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	23 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	23 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	23 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	27 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	27 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	28 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	28 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	28 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	30 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	30 novembre 2023	25 mars 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	28 novembre 2023	25 mars 2022
CARS AND PARS PROGRAMME	12 décembre 2023	20 septembre 2023
CARS AND PARS PROGRAMME	4 décembre 2023	20 septembre 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
CRESCENT POINT ENERGY CORP.	7 novembre 2023	3 novembre 2023
E SPLIT CORP.	5 décembre 2023	11 janvier 2023
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	14 décembre 2023	16 mars 2023
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	14 décembre 2023	16 mars 2023
HYDRO ONE INC.	7 décembre 2023	6 juin 2022
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	12 décembre 2023	4 mars 2022
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	12 décembre 2023	4 mars 2022
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	14 décembre 2023	4 mars 2022
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	18 décembre 2023	4 mars 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	12 décembre 2023	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	13 décembre 2023	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	13 décembre 2023	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	13 décembre 2023	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	14 décembre 2023	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	14 décembre 2023	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	14 décembre 2023	9 août 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	14 décembre 2023	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	14 décembre 2023	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	15 décembre 2023	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	15 décembre 2023	9 août 2022
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	11 décembre 2023	4 mars 2022
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	11 décembre 2023	4 mars 2022
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	11 décembre 2023	4 mars 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	7 décembre 2023	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	7 décembre 2023	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	7 décembre 2023	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	7 décembre 2023	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	7 décembre 2023	9 août 2022
NEXGEN ENERGY LTD.	11 décembre 2023	8 décembre 2023
LIFE & BANC SPLIT CORP.	12 décembre 2023	15 décembre 2021
PEMBINA PIPELINE CORPORATION	14 décembre 2023	13 décembre 2023

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune décision.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
8TWELVE REAL PROPERTY SECURED DEBT FUND	2023-12-04	1 264 090 \$
ACG ALLIANCES.E.C.	2022-09-21	250 000 \$
ACG ALLIANCES.E.C.	2022-08-31 au 2022-09-08	5 080 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ANGELLIST ADVISORS, LLC	2023-12-08	3 315 \$
ATOMIC MINERALS CORPORATION	2023-12-06	699 409 \$
AZZILON SYSTEMS CANADA INC.	2023-12-08	750 000 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2023-12-08	1 102 115 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2023-12-07	2 039 550 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2023-12-07	1 500 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2023-12-05	6 500 000 \$
BATHURST METALS CORP.	2023-12-13	407 000 \$
BOXABL INC.	2023-12-08	215 055 \$
CAMERON STEPHENS HIGH YIELD MORTGAGE TRUST	2023-12-04	810 980 \$
CAPITAN SILVER CORP. (FORMERLY CAPITAN MINING INC.)	2022-10-24 au 2022-11-02	3 150 000 \$
CARLYLE COMMODITIES CORP.	2023-12-08	765 300 \$
CDP FINANCIÈRE INC.	2023-12-05	406 428 275 \$
CHARTWELL RETIREMENT RESIDENCES	2023-12-08	249 810 000 \$
CONDOR ENERGIES INC.	2022-12-14	3 728 446 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CORPORATION MÉTAUX PRÉCIEUX DU QUÉBEC	2023-12-12	19 463 \$
CORPORATION MINIÈRE MONARCH	2023-01-19	4 749 554 \$
CPPIB CAPITAL INC.	2023-01-24	254 610 248 \$
CRESTVIEW EXPLORATION INC.	2022-06-10	176 500 \$
CYBEATS TECHNOLOGIES CORP. (FORMERLY, PIMA ZINC CORP.)	2023-04-06	2 112 000 \$
EARTH ALIVE CLEAN TECHNOLOGIES INC.	2023-05-05	3 500 000 \$
EARTHWISE MINERALS CORP.	2023-03-21	127 000 \$
ECO (ATLANTIC) OIL & GAS LTD.	2022-04-11	32 630 248 \$
EFG HOLDINGS CORP.	2023-12-18	308 000 \$
EQUITON REAL ESTATE INCOME AND DEVELOPMENT FUND TRUST	2023-12-04	288 939 \$
ESPRESSO HIGH YIELD US TRUST	2023-12-04	11 392 439 \$
ESPRESSO INCOME TRUST	2023-12-04	1 958 387 \$
EXPLORATION PUMA INC.	2023-12-15	1 050 000 \$
FELDAN BIO INC.	2023-12-08	132 154 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FONDS CROISSANCE PME BANQUE NATIONALE, S.E.C.	2023-02-21	6 699 539 \$
FORCEN INC.	2023-12-07	6 846 321 \$
GLENGARRY FUNDING TRUST	2023-12-07	55 677 \$
GROUPE LSL PHARMA INC.	2023-12-08	995 000 \$
INTELGEX TECHNOLOGIES CORP.	2023-12-04	1 015 575 \$
INVESTX SERIES (OPN-C1) LIMITED PARTNERSHIP	2023-12-08	387 258 \$
KENSINGTON PRIVATE EQUITY FUND	2023-12-05 au 2023-12-05	4 852 760 \$
MCWIN FOOD ECOSYSTEM FUND I SCSP	2023-12-11	729 750 \$
MERCEDES-BENZ FINANCE CANADA INC.	2023-12-04	299 562 000 \$
MINES ABCOURT INC.	2023-12-15	250 000 \$
MYRIAD URANIUM CORP.	2023-12-15	761 800 \$
OCM AUTO FINANCING FUND LTD.	2023-12-19	680 000 \$
PLACEMENTS OMÉGA S.E.C.	2023-12-08 au 2023-12-12	1 300 000 \$
PULIS REAL ESTATE LP2	2023-12-11	2 851 363 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
PULIS REAL ESTATE TRUST	2023-12-11	446 487 \$
RED PINE EXPLORATION INC.	2023-12-07	5 939 453 \$
RISE PROPERTIES TRUST	2023-12-07	55 000 \$
SEAPORT VACATION FUND TRUST	2023-12-05	345 666 \$
SECURE CAPITAL MIC INC.	2023-12-01 au 2023-12-08	227 461 \$
SKYLINE INDUSTRIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2023-12-05 au 2023-12-11	4 482 113 \$
THE HOSPITAL FOR SICK CHILDREN	2023-12-08	100 000 000 \$
THERALASE TECHNOLOGIES INC.	2023-11-29	1 170 000 \$
TREZ CAPITAL PRIME TRUST	2023-12-04 au 2023-12-08	374 425 \$
TREZ CAPITAL PRIVATE REAL ESTATE FUND TRUST	2023-04-04	5 878 387 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2023-12-04 au 2023-12-08	1 517 297 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US	2023-12-04 au 2023-12-08	55 500 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-12-04 au 2023-12-08	5 139 607 \$
WESTBORO MORTGAGE INVESTMENT TRUST	2023-05-31	1 890 397 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
WESTBORO MORTGAGE INVESTMENT TRUST	2023-02-28	3 427 620 \$
WESTBORO MORTGAGE INVESTMENT TRUST	2023-01-31	1 554 200 \$
WESTBORO MORTGAGE INVESTMENT TRUST	2023-03-31	832 250 \$
WESTBORO MORTGAGE INVESTMENT TRUST	2023-08-31	9 965 985 \$
WESTBORO MORTGAGE INVESTMENT TRUST	2023-04-30	1 276 866 \$
WESTERN COPPER AND GOLD CORPORATION	2023-12-12	6 000 000 \$
WORLD COPPER LTD,	2022-07-21	1 279 324 \$
WORLD COPPER LTD,	2023-03-31	1 435 382 \$
XANDER RESOURCES INC.	2022-12-21	1 304 575 \$
XOSTEM BIOSCIENCES LTD.	2023-08-18	1 870 962 \$
XOSTEM BIOSCIENCES LTD.	2022-10-07	1 805 707 \$
XOSTEM BIOSCIENCES LTD.	2023-07-28	218 990 \$
XOSTEM BIOSCIENCES LTD.	2023-05-26 au 2023-05-30	539 280 \$
ZENITH CAPITAL CORP.	2022-10-18	58 695 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
MAPLE LEAF CRITICAL MINERALS 2023 SUPER FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP	2023-12-01 au 2023-12-01	431 000 \$
OAKTREE GLOBAL CREDIT PLUS FUND (PARALLEL), L.P.	2022-11-01	28 589 400 \$
OAKTREE GLOBAL CREDIT PLUS FUND (PARALLEL), L.P.	2023-02-01	5 661 425 \$
OAKTREE GLOBAL CREDIT PLUS FUND (PARALLEL), L.P.	2023-06-01	13 482 000 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Leddartech Holdings Inc. (l'« émetteur ») Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'« émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 24 novembre 2023 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c.V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus;

« prospectus » : le prospectus ordinaire provisoire non relié à un placement que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 13 décembre 2023 aux seules fins de devenir un émetteur assujéti en vertu de la Loi et le prospectus ordinaire définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur n'est pas émetteur assujéti au Canada mais le deviendra au Québec par le dépôt du prospectus;
2. L'émetteur dépose le prospectus aux seules fins de devenir un émetteur assujéti au Québec;
3. Le prospectus ne vise pas un placement de titres.

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait le 12 décembre 2023.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2023-FS-1070259

Medicus Pharma Ltd. (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 5 décembre 2023 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 8 décembre 2023, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti en Alberta, Colombie-Britannique et Ontario;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 7 décembre 2023.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2023-FS-1069223

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.